



Restructuration Deloitte Inc.
1190, avenue des Canadiens-de-Montréal
Bureau 500
Montréal, Québec H3B 0M7
Canada
Tél.: 514-369-9699
Télec.: 514-390-4103
lionelectricco@deloitte.ca

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TERREBONNE
N° COUR : 700-11-022385-241

COURSUPÉRIEURE
Chambre commerciale

DANS L'AFFAIRE DE LA LOI SUR LES ARRANGEMENTS
AVEC LES CRÉANCIERS DES COMPAGNIES :

LA COMPAGNIE ÉLECTRIQUE LION
- et -
LION ÉLECTRIQUE FINANCE CANADA INC
- et -
LION ÉLECTRIQUE VÉHICULE FINANCE CANADA
INC.
- et -
LION ELECTRIC HOLDING USA INC.
- et -
NORTHERN GENESIS ACQUISITION CORP.
- et -
THE LION ELECTRIC CO. USA INC.
- et -
LION ELECTRIC MANUFACTURING USA INC.
- et -
LION ELECTRIC FINANCE USA INC.
DÉBITRICES :
- ET -
RESTRUCTURATION DELOITTE INC.
CONTRÔLEUR :

AVIS AUX EMPLOYÉS

Le 18 décembre 2024, à la suite du dépôt d'une demande, la Cour supérieure du Québec (Chambre commerciale) (la « **Cour** ») a rendu une ordonnance initiale (l'« **Ordonnance Initiale** ») en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (la « **LACC** ») à l'égard des Débitrices (collectivement « **Lion** ») et Restructuration Deloitte inc. (le « **Contrôleur** ») a été nommé afin de surveiller l'exploitation de l'entreprise et les affaires financières de Lion à titre d'officier de la Cour. En vertu de l'Ordonnance Initiale, la Cour a ordonné une suspension de toute procédure ou mesure d'exécution à l'encontre ou à l'égard de Lion ou de ses biens.

L'Ordonnance initiale permet à Lion de continuer de payer ses employés dans le cours normal des affaires en vertu de la LACC. Tel qu'il appert dans l'Ordonnance Initiale, Lion a sécurisé un financement temporaire qui lui permettra de rencontrer ses obligations financières pour la période du sursis prononcé en vertu de la LACC.

Une copie de l'Ordonnance Initiale et du rapport du Contrôleur sont disponibles sur le site Web du Contrôleur à l'adresse www.insolvencies.deloitte.ca/lionelectric .

Fait à Montréal ce 20^e jour de novembre 2024

RESTRUCTURATION DELOITTE INC.

En sa qualité de Contrôleur des débitrices désigné par le Tribunal